



Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION INTER AIDE

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
Siège social : 44 Rue de la Paroisse
78000 Versailles

SIREN : 319 060 372

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



ASSOCIATION INTER AIDE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 44 Rue de la Paroisse
78000 Versailles
SIREN : 319 060 372

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'Association INTER AIDE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INTER AIDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable résultant de la première application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.3 de l'annexe relative à la présentation des charges des bureaux locaux de l'association. Au cours de l'exercice, ces charges, précédemment comptabilisées en compte 657 « Aides financières », ont été reclassées dans les différents postes de charges par nature du compte de résultat pour un montant de 7 930 K Euro. Ce reclassement est sans incidence sur le résultat de l'exercice et sur les fonds propres

de l'association. Les informations comparatives relatives à l'exercice précédent n'ayant pas pu être retraitées, la comparabilité des postes concernés entre les deux exercices s'en trouve affectée.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 06 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Réda MEKOUAR

Bilan actif

	Brut	Amortissements	Net au	Net au
		Dépréciations	31/12/2025	31/12/2024
Frais d'établissement				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit	3 500 000	700 000	2 800 000	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	14 016	7 559	6 457	8 335
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	24 273	23 521	752	1 003
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	305 000		305 000	305 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 329		8 329	8 329
Total I	3 851 618	731 080	3 120 538	322 667
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	14 205 384		14 205 384	13 931 414
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	456 884		456 884	913 044
Charges constatées d'avance	2 368 602		2 368 602	108 242
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons obtenus	4 706 631		4 706 631	3 612 320
Disponibilités	1 008 950		1 008 950	889 096
Total II	22 746 451	0	22 746 451	19 454 116
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	26 598 069	731 080	25 866 989	19 776 783

Legs nets à réaliser :

 acceptés par les organes statutairements compétents
 autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre :

Bilan passif

	Net au	
	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	485 132	485 132
Réserves pour projet de l'entité	785 728	705 484
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	34 132	80 243
SITUATION NETTE		
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	1 304 992	1 270 860
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	2 800 000	
Fonds dédiés	6 171 897	5 722 483
Total II	8 971 897	5 722 483
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	43 932	40 758
Total III	43 932	40 758
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	136 699	130 293
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 448 661	192 858
Produits constatés d'avance	12 960 808	12 419 532
Total IV (1)	15 546 168	12 742 682
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	25 866 989	19 776 783
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)		
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	110	105
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	7 183 910	7 528 688
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	194 913	303 393
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	2 577 871	4 255 957
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		12 598
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisation des fonds dédiés	5 722 483	4 251 186
Autres produits		
Total I	15 679 286	16 351 926
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation des stocks		
Autres achats et charges externes	4 310 044	270 306
Aides financières	1 158 107	8 497 658
Impôts, taxes et versements assimilés	64 835	67 113
Salaires	4 229 118	1 420 586
Cotisations sociales	434 026	488 749
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 303	2 022
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	6 171 897	5 722 483
Autres charges		590 521
Total II	16 373 330	17 059 437
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-694 044	-707 511
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	778 685	795 056
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	778 685	795 056
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	15 972	
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	15 972	0
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	762 712	795 056

Compte de résultat

	31/12/2025	31/12/2024
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	68 669	87 545
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	0
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	34 537	7 302
Total des produits (I+III+V+IX)	16 457 971	17 146 983
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)	16 423 839	17 066 739
EXCEDENT OU DEFICIT	34 132	80 243
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	83 782	48 501
Prestations en nature	182 367	231 673
Bénévolat	767 032	556 401
TOTAL	1 033 181	836 574
	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	83 782	48 501
Prestations en nature	182 367	231 673
Personnel bénévole	767 032	556 401
TOTAL	1 033 181	836 574

ASSOCIATION INTER AIDE

ANNEXE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

I – PREAMBULE : Présentation de l'association et de ses missions

1.1 – Objet social

L'association Inter Aide, association loi du 1^{er} Juillet 1901, déclarée le 24 Avril 1980 a pour objet d'aider des familles particulièrement défavorisées à améliorer leurs conditions de vie, leur état de santé et leur niveau de formation, dans le respect de la Charte annexée à ses statuts. Elle a notamment pour objet de concevoir, de lancer et de suivre des programmes concrets de développement dans certaines régions de pays en développement.

1.2 – Nature et périmètre des activités

L'association intervient dans 7 pays : Ethiopie, Guinée, Haïti, Madagascar, Malawi, Mozambique et Sierra Leone, dans les domaines de l'accès à l'eau et à l'assainissement, de l'agriculture, de la santé et de l'éducation.

Dans le respect des lois et de la doctrine fiscale, Inter Aide organise et contrôle, à partir de la France, des actions à caractère humanitaire à l'étranger. Elle finance directement, ou en lien avec des partenaires locaux liés par convention, les actions entreprises et est en mesure de justifier de manière détaillée les dépenses engagées dans les pays d'intervention. Compte tenu des financements de bailleurs publics, les dépenses des actions menées font régulièrement l'objet d'audits spécifiques.

1.3 – Description des moyens mis en œuvre

Pour mener à bien ses programmes, l'association a un effectif salarié de 36 personnes : 31 personnes au siège et 5 expatriés auxquels s'ajoutent 28 expatriés sous statut VSI qui interviennent tous dans les missions sur le terrain.

Inter Aide bénéficie de subventions de la part de partenaires institutionnels (AFD, GIZ...), de collectivités territoriales (Agences de l'Eau, municipalités ...), de contributions financières et de mécénat de la part de fondations d'entreprise et familiale, de fonds de dotations, de dons de donateurs privés et des cotisations de ses membres. L'association ne fait pas d'appel à la générosité publique ; les dons manuels sont collectés grâce aux contacts et aux amis de l'association et de ses membres.

Inter Aide est administrée par un directoire composé d'un membre et un conseil de surveillance de 7 membres.

1.4 – Présentation du compte de "résultat" sous une forme adaptée à l'activité de l'association

Une présentation du compte de résultat plus représentative de l'activité figure au § 4.2 de l'annexe. Cette présentation du compte de "résultat" a toujours été considérée par la gouvernance de l'association comme plus adaptée à l'activité de l'association, et plus représentative de sa mission. Elle permet de rendre plus lisibles les flux de l'exercice, et distingue notamment les opérations affectées aux programmes de celles qui le sont indirectement.

Cette présentation du compte de "résultat" fait apparaître les flux générés par l'activité de l'association sur l'année, en y reprenant les données des comptes de programmes.

Ce compte comprend donc en haut de tableau le titre « **Ressources affectées aux programmes** », puis le titre « **Charges affectées aux programmes** », qui donnent un « **Solde Activité Programmes** » dont le

résultat est à zéro, puisque les ressources reçues sont toutes affectées à la mission de l'association. Les ressources et charges hors programmes sont les produits financiers et les charges financières donnant un solde financier qui constitue l'excédent de gestion (résultat de l'exercice), historiquement réservé à l'augmentation des fonds propres.

II – Faits caractéristiques d'importance significative de l'exercice et postérieurs à la clôture

2.1 – Faits caractéristiques de l'exercice

Les conditions sécuritaires restent très dégradées dans certains pays d'intervention.

Au Mozambique, dans la continuité des élections de fin 2024, d'importants mouvements sociaux et épisodes de violences ont perturbé le début de l'année 2025, compliquant temporairement la reprise des activités dans certaines zones.

En Haïti, la prise de la ville de Mirebalais par des groupes armés a fortement accru les tensions sécuritaires dans les zones d'intervention situées dans les mornes, jusque-là relativement préservées de l'extension des violences au-delà de Port-au-Prince.

Malgré ce contexte difficile, les projets ont conservé une dynamique soutenue et ont continué à renforcer leur ancrage institutionnel.

En Santé :

- Plusieurs pays ont connu de fortes contraintes d'approvisionnement en intrants essentiels (antipaludéens, antirétroviraux), notamment dans le contexte du retrait de l'USAID, dont les financements soutenaient largement certains dispositifs publics de santé.
- Les approches développées par Inter Aide, associant actions sur la demande de soins (prévention, sensibilisation, recours précoce aux soins) et amélioration de l'offre de soins (qualité de l'accueil, équipements, formation du personnel), continuent de produire des résultats encourageants. Ces approches bénéficient d'une reconnaissance croissante des acteurs sectoriels et contribuent notamment à la baisse de la mortalité infanto-juvénile ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'accouchements réalisés dans des structures de santé disposant de personnel qualifié.

En Eau, Hygiène et Assainissement :

- Les réflexions engagées autour de modèles pérennes de maintenance des infrastructures se sont poursuivies, en associant autant que possible les autorités publiques et les acteurs privés.
- Les modèles pérennes, en zones rurales isolées, restent particulièrement complexes, compte tenu de la faible densité de population, du faible niveau de solvabilité des usagers et de l'étendue des territoires couverts. Dans ce contexte, de nombreux opérateurs privilégient des interventions dans des centres urbains ou semi-urbains, où les équilibres économiques apparaissent plus accessibles.
- Les modèles développés par Inter Aide continuent néanmoins de bénéficier d'une reconnaissance importante de la part des autorités sectorielles.

En Agriculture :

- L'année a été marquée par une étape importante du projet de mise à l'échelle de la vaccination aviaire au Malawi, avec un triplement de la production du laboratoire partenaire et une implication renforcée du Ministère de l'Agriculture dans l'extension des activités à quatre nouveaux districts ;
- À Madagascar, une révision des objectifs du programme de sécurité alimentaire a conduit à un recentrage sur les activités ayant démontré les impacts les plus pertinents ;
- Les projets de reboisement ont également renforcé leur prise en compte des enjeux de biodiversité, à travers le développement de partenariats locaux et la conduite d'études spécifiques visant à mieux appréhender les interactions entre les actions mises en œuvre et les écosystèmes environnants.

En Education :

- Haïti : Malgré l'arrêt des financements de l'Agence Française de Développement sur certains projets scolaires, les équipes ont maintenu un haut niveau de qualité dans l'accompagnement des écoles partenaires. Certaines constructions ont dû être reportées, en concertation avec les acteurs locaux, sans pour autant ralentir les dynamiques engagées.
- Une première mission exploratoire en Guinée a été menée afin de mieux cerner les besoins en termes de besoins, dans la même zone des projets santé et accès à l'eau, où l'accès à l'éducation est quasiment inexistant pour les filles.

Sur le financement des actions :

- Les perspectives d'une baisse forte sur le long terme de l'aide publique au développement français créent une tension palpable chez tous les porteurs de projets de solidarité qui se retournent vers d'autres partenaires financiers (fondations), pour la plupart submergées de nouvelles demandes.
- Une consolidation de certains partenariats, notamment avec la Coopération monégasque ou la Fondation Linsi.
- Une importance toujours plus forte des financements multipays permettant des transferts financiers entre les différentes actions en fonction des besoins mais également un développement des financements multithématiques.

Au niveau des ressources humaines, l'année aura été marquée par le départ de la personne en charge de la gestion de la paie qui accomplissait un travail remarquable et discret depuis de nombreuses années. Une nouvelle cheffe de secteur, issue du terrain, est venue renforcer l'équipe en charge des projets d'accès à l'eau à Madagascar. Enfin une volontaire monégasque appuie désormais l'équipe en charge de la prospection de nouveaux partenaires financiers.

2.2 – Evénements postérieurs à la clôture

Néant

III – Dispositions générales : cadre légal de référence et principes et méthodes comptables

3.1 – Principes généraux

Les comptes de l'exercice sont établis conformément aux dispositions suivantes :

- Règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018, tel que modifié par les règlements ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et ANC n° 2023-03
- Décret n°2021-1812 relatif à la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger).

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.2 – Changement de méthode comptable

Les comptes annuels ont été préparés sur la base du Plan Comptable Général dans sa version actualisée par les règlements ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 et n°2023-03 du 7 juillet 2023, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Conformément aux dispositions transitoires prévues par ces règlements, l'application des nouvelles méthodes comptables est intervenue de manière prospective et n'a pas conduit à la modification des comptes des exercices antérieurs. Ces règlements entraînent une modernisation du Plan Comptable Général, notamment par la clarification de la définition du résultat exceptionnel, la réorganisation de certaines rubriques du bilan et du compte de résultat, ainsi qu'une structuration renforcée de l'annexe. L'incidence de ces changements sur les comptes de l'exercice demeure toutefois non significative.

3.3 – Changement de présentation comptable

Au cours de l'exercice clos le 31.12.2025 Inter Aide a revu la présentation comptable des dépenses engagées par ses bureaux locaux à l'étranger.

Jusqu'à l'exercice précédent, les flux relatifs à ces bureaux étaient principalement comptabilisés au compte 657 « Aides financières ». À compter de l'exercice 2025, ces dépenses sont désormais enregistrées et présentées selon leur nature dans les différents postes de charges du compte de résultat (achats consommés, services extérieurs, charges de personnel et autres charges d'exploitation).

Cette évolution vise à améliorer la lisibilité des états financiers et à assurer une présentation des charges plus fidèle à leur nature économique.

L'impact de ce reclassement sur l'exercice N représente un montant de 7 930 K€ millions d'euros précédemment présenté au sein du compte 657 « Aides financières ». Ce reclassement est sans incidence sur le résultat de l'exercice, les fonds propres ainsi que la situation financière de l'association.

L'association n'a pas été en mesure de retraiter de manière fiable les informations comparatives relatives à l'exercice précédent. En conséquence, les données présentées au titre de l'exercice N-1 ne sont pas directement comparables à celles de l'exercice N pour les postes de charges concernés.

3.4 – Règles générales appliquées aux principaux postes du bilan et du compte de résultat

3.4.1 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de donations temporaires d'usufruit et de logiciels informatiques comptabilisés à leur coût historique d'acquisition, ils sont amortis en linéaire sur 5ans pour les donations temporaires d'usufruit et 6 ans pour les logiciels.

3.4.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles du siège de l'association sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

- Matériel de bureau : linéaire sur 3 à 7 ans.
- Agencements et installations : linéaire sur 10 ans.
- Matériel informatique : linéaire sur 3 ans.

L'association n'atteint pas les seuils pour appliquer les nouveaux règlements sur les actifs.

Les matériels achetés pour les programmes sont enregistrés dans la comptabilité des programmes. N'appartenant pas à Inter Aide car restant la propriété des programmes et des partenaires locaux, ils ne doivent pas être considérés comme des actifs de l'association et sont donc passés en charges par les envois de fonds.

3.4.3 - Immobilisations financières

Elles sont constituées de 20 000 parts sociales du Crédit Coopératif (305 000 €) et du dépôt de garantie sur le loyer des locaux du siège (8 329,11 €).

3.4.4 - Créances sur programmes

Conformément aux principes comptables prévus par l'ANC, les subventions sont comptabilisées lors de leur notification.

Les fonds engagés des financeurs sont enregistrés aux comptes de produits 74 ou 75 au compte de résultat. Les fonds reçus sont enregistrés aux comptes 44 ou 46 par bailleur de fonds.

Les montants présentés en créances à l'actif correspondent :

- aux engagements des bailleurs pour lesquels des fonds restent à recevoir soit 14 205 383.65 €
- aux produits à recevoir sur lesquels un engagement a été signé début 2026 avec un démarrage en 2025

Les charges constatées d'avance incluent les engagements des conventions avec les partenaires locaux correspondant aux exercices postérieurs à 2025.

3.4.5 - Disponibilités

Les disponibilités figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées selon la méthode FIFO. Une provision est comptabilisée si la valeur comptable à la date de clôture est inférieure à la valeur d'inventaire qui est égale au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

3.4.6 - Fonds associatifs

Ce poste est constitué par :

- l'excédent ou le déficit de l'exercice,
- les lignes de réserves, constituées par le cumul des excédents/déficits de chacun des exercices, sont mouvementées chaque année lors de l'affectation du résultat approuvée par l'Assemblée Générale.

3.4.7 - Fonds reportés sur legs et donations et les fonds dédiés

Lorsque les financements institutionnels et dons privés reçus n'ont pu être utilisés en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi pris par l'association envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « Reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « Fonds reportés et dédiés aux programmes ».

Les dons manuels, legs et donations, non préalablement affectés par les donateurs, reçus au cours de l'exercice sont exclusivement dédiés au financement des programmes. L'affectation à une action précise, ou un programme déterminé, est effectuée en fonction des besoins.

Les sommes inscrites en fonds dédiés sont reprises au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de la réalisation des engagements, par le crédit du compte « Utilisation des fonds dédiés ».

La partie reçue des financements institutionnels et dons privés non consommée en 2025 s'élève à 6.171.896,86 euros et est enregistrée en Fonds dédiés.

Les fonds reportés liés aux legs ou donations correspondent aux montants non amortis des donations temporaires d'usufruit. A la signature, les donations temporaires sont enregistrées aux immobilisations incorporelles ; elles sont amorties sur la durée de celles-ci .

3.4.8 – Dettes fiscales & sociales et autres dettes

Les dettes fiscales & sociales sont des charges dues au 31 décembre et des provisions constituées à la clôture de l'exercice relatives aux factures non reçues des fournisseurs et aux charges de personnel (congs payés, frais),

Les autres dettes s'élèvent à 2 448 660, 99 euros, incluant 2 311 510,99 euros correspondant au solde des engagements de convention des partenaires locaux, résultant du changement de méthode comptable mis en œuvre en 2025 .

3.4.9 – Produits constatés d'avance

La part des financements engagée pour les exercices postérieurs à 2025 s'élève à 12 960 808,31 euros et est enregistrée en Produits constatés d'avance.

3.4.10 – Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont valorisées au prix du marché du pays concerné et font l'objet d'une inscription en comptabilité en comptes 8. Le montant total de ces contributions figure au point 5.4.

IV - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE "RESULTAT"

4.1 – Notes relatives au bilan

4.1.1 - Immobilisations brutes et amortissements

Immobilisations	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Incorporelles	14 016	3 500 000	-	3 514 016
Corporelles	24 273	-	-	24 273
Financières	313 329	-	-	313 329
TOTAL	351 618	3 500 000	-	3 851 618

Amortissements	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
Incorporelles	5 681	701 878		707 559
Corporelles	23 270	251		23 521
Financières	-			-
TOTAL	28 951	702 129	-	731 080

Total net	322 667	2 797 871		3 120 538
------------------	----------------	------------------	--	------------------

L'augmentation des immobilisations incorporelles correspond à la valorisation de deux DTU débutant au 01/01/2025 pour une durée de 5 ans. Elles ont été valorisées sur la base des dividendes perçus en 2025 et sont amorties sur la durée contractuelle.

4.1.2 - Echéances des créances et dettes hors programmes

Les créances et dettes hors programmes ont toutes une échéance inférieure à un an à la clôture de l'exercice.

4.1.3 - Charges Constatées d'Avance

Les charges constatées d'avance figurant à l'actif du bilan sont liées à la gestion courante de l'association et correspondent à des dépenses engagées se rapportant à l'exercice suivant :

Nature des charges	2025	2024
Abonnements		309,40
Maintenance	2 022,05	2 282,86
Billets d'avion	18 642,50	22 983,52
Contribution couverture sociale SCD	12 028,01	9 277,71
Assurances multirisque et rapatriement	1 575,00	
Droits d'utilisation logiciel de paye	2 052,97	1 925,30
Solde des partenaires	2 328 995,63	69 911,38
Autres	3 285,99	1 551,47
TOTAL	2 368 602,15	108 241,64

En 2025, les conventions des partenaires ont été comptabilisées à la signature. Les soldes non consommés des rétrocessions aux partenaires n'ont pas été considérés dans les dépenses. L'impact est une augmentation des Charges Constatées d'Avance de 2 260 361 €.

4.1.4 – Tableau de variation des fonds propres - (Règlement. ANC 2018-06 art. 431-5)

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					0,00
Fonds propres avec droit de reprise	705 484,41	80 243,47			785 727,88
Ecart de réévaluation					0,00
Réserves	485 132,12				485 132,12
Excédent ou déficit de l'exercice	80 243,47	-80 243,47	34 131,79		34 131,79
SITUATION NETTE	1 270 860,00	0,00	34 131,79	0,00	1 304 991,79
Subventions d'investissement nettes					
Provisions règlementées	40 758,00		3 174,00		43 932,00
TOTAL GÉNÉRAL	1 311 618,00	0,00	37 305,79	0,00	1 348 923,79

L'Assemblée Générale du 24 mai 2025 a décidé d'affecter l'excédent de l'exercice 2024, soit 80 243,47 euros, au fonds pour lancement de nouveaux programmes.

4.1.5 - Tableau de variation des fonds dédiés - (Règlement. ANC 2018-06 art. 431-6)

Variation des Fonds Dédiés issu de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	UTILISATIONS		Transferts	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Fonds dédiés	5 722 483	6 171 897	5 722 483			6 171 897	
TOTAL	5 722 483	6 171 897	5 722 483			6 171 897	

4.1.6 - Charges à payer

Les charges à payer calculées au 31/12/25 se décomposent comme suit :

Nature des charges	2025	2024
Honoraires	55 727,70	35 712,69
Autres	4 963,96	93 822,27
Total	60 691,66	129 534,96

4.2 – Présentation du Compte de Gestion 2025

POSTES	Renvois (a)	%	2025	2024
RESSOURCES AFFECTÉES AUX PROGRAMMES				
Financements programmes reçus sur l'exercice et engagement au 31/12/2025			10 480 422,06	12 040 381,81
Produits financiers affectés aux programmes			710 125,73	755 271,95
Financements à recevoir sur dépenses effectuées	(2)		206 108,75	729 837,36
Financement des dépenses engagées sur exercices antérieurs	N-1		-729 837,36	-1 320 358,63
Report en fonds dédiés	(3)		-6 171 896,86	-5 722 482,56
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	N-1		5 722 482,56	4 251 185,70
Total Ressources affectées aux programmes (A)			10 217 404,88	10 733 835,63
CHARGES AFFECTÉES AUX PROGRAMMES				
Dép. programmes engagées au cours de l'exercice (rétrocessions aux partenaires en 2025)	(4)		1 158 107,24	8 497 657,52
Achats	(4)		1 893 813,81	
Services extérieurs	(4)		703 858,37	
Autres services extérieurs	(4)		1 441 245,14	
Impôts et taxes sur personnel salarié expatrié (responsables de programmes)	(5)		8 837,31	7 645,48
Salaires du personnel salarié expatrié (responsables de programmes)	(5)		238 206,99	311 041,82
Salaires du personnel employé sur terrain	(4)		2 747 315,32	
Indemnités du personnel sous contrat de volontaire	(5)		439 288,89	342 926,05
Charges sociales sur salaires du personnel salarié expatrié & indem VSI (resp.de prog.)	(5)		101 871,46	121 683,91
Total Charges directement imputées aux programmes		85,47%	8 732 544,53	9 280 954,78
Achats	(6)		10 479,64	12 454,83
Services extérieurs	(6)		70 837,43	67 235,49
Autres services extérieurs (hors RAF/CDS prestataires)	(6)		24 012,17	21 314,37
Impôts et taxes s/salaires du person. salarié siège et encadrants et prestataires RAF/CDS	(7)		51 228,36	59 467,87
Salaires du personnel salarié au siège et encadrants	(7)		1 003 587,90	935 919,00
Charges sociales sur salaires du personnel salarié au siège et encadrants	(7)		303 473,92	367 064,85
Dotation aux amortissements & provisions	(7)		5 268,80	2 022,44
Reprise sur provisions	(7)		0,00	-12598
Total Charges de fonctionnement affectées aux programmes (B) (C)		14,38%	1 468 888,22	1 452 880,85
Charges financières affectées aux programmes	(4)	0,16%	15 972,13	
Total des Charges affectées aux programmes (A)	(1)	100%	10 217 404,88	10 733 835,63
SOLDE ACTIVITÉ PROGRAMMES				
			0,00	0,00
Cotisations des membres			110,00	105,00
Produits financiers			68 558,79	87 440,47
RESSOURCES HORS PROGRAMMES			68 668,79	87 545,47
Impôt sur produits financiers			34 537,00	7 302,00
CHARGES HORS PROGRAMMES			34 537,00	7 302,00
EXCÉDENT NET DE GESTION			34 131,79	80 243,47

(a) Renvois figurant sur le tableau de répartition des charges programmes 2025 en compte analytique (page suivante)

Nouveau en 2025: avec la remontée des dépenses terrain dans la comptabilité France, le renvoi (4) est désormais ventilé en nature de dépenses. On peut ainsi comparer les 8 497 K€ de 2024 avec les 7 930 K€ de 2025 (surligné en bleu).

(A) Hors Contributions Volontaires en Nature sur le terrain

(B) En tenant compte des dépenses faites sur les Contributions Volontaires en Nature (1 159 492 €), le pourcentage des frais de structure s'établit en fait à 11,55 %.

(C) Cette somme englobe 155 379 € de coûts directs des chefs de secteurs sur les programmes.

Le changement de méthode de l'année précédente (valorisation des engagements de subventions) entraîne des écarts de change en 2025, soit 15 972,13 euros de charges supplémentaires. En effet, les engagements de subventions en devises étrangères génèrent des écarts de change lorsqu'ils sont reçus à un taux différent de celui évalué lors de la signature du contrat.

Les charges de 10 217 404,88 euros se répartissent selon les pays de manière suivante :

REPARTITION de l'ENSEMBLE des CHARGES PROGRAMMES 2025 en compte analytique

	ENVOIS TERRAIN 20 & 30	SALAIRES RESP.PROG. 40	VOYAGES RESP.PROG. 50	MISSIONS SUIVIS 70	SALAIRES C. de S. 80	SALAIRES EUROPE 90-92-94 95 & 96	CHARGES Gales EUR. 91-93	TOTAL DEPENSES 2 025
Madagascar Rural	1 304 597,23	188 742,87	20 988,56	32 003,94	84 399,43	173 915,39	19 621,37	1 824 268,79
Ethiopie	2 114 560,72	93 084,11	10 528,92	32 413,17	124 374,40	238 558,08	27 893,66	2 641 413,06
Sierra Leone	752 834,55	44 245,70	5 473,54	14 122,46	63 943,70	103 821,02	10 681,45	995 122,42
Malawi	1 714 529,49	182 717,82	35 071,66	28 906,09	53 696,91	155 851,57	22 892,61	2 193 666,15
Mozambique	613 915,20	52 631,66	12 134,36	5 779,39	36 796,62	73 687,37	8 651,41	803 596,01
Guinée	265 206,74	30 867,56	5 178,67	13 773,78	24 923,64	44 280,59	3 887,03	388 118,01
Haïti	789 560,67	84 343,50	990,08	7 985,76	69 219,35	103 320,51	11 701,71	1 067 121,58
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Capitalisation EHA/Agro/Santé	126 408,65	114 583,25	21 103,00	19 200,81	0,00	7 080,70	0,00	288 376,41
Dépenses siège (Provision CP/IFC, mission PFM/RH)	90,07	-3 011,82	0,00	11 717,70	2 414,67	-3 092,55	0,00	8 118,07
Prospections	0,00	0,00	0,00	1 236,80	6 367,58	0,00	0,00	7 604,38
TOTAL COMPTA	7 681 703,32	788 204,65	111 468,79	167 139,90	466 136,30	897 422,68	105 329,24	10 217 404,88
	(4)	(5)	(4)	(4)	(7)	(7)	(6)	(1)

V – AUTRES INFORMATIONS

5.1 – Effectifs au 31/12/2025

Effectifs (sans pondération pour temps partiels)

Cadres	34
Employés	2

L'association emploie également 28 volontaires sous statut VSI.

5.2 - Engagements hors bilan

Engagements donnés

Il n'existe pas d'engagements donnés à la date de clôture.

Les engagements de départ à la retraite ont été estimés et provisionnés au 31 décembre.

Engagements reçus

Conformément aux principes comptables prévus par l'ANC, les subventions sont comptabilisées lors de la notification. Il n'y a donc pas d'engagements reçus hors bilan.

5.3 – Dépenses réalisées sur recettes et financements locaux³

Elles sont désormais intégrées dans les dépenses remontées en comptabilité France.

³ Il n'est pas tenu compte de recettes et financements locaux enregistrés dans les comptabilités des partenaires (100 116 €).

5.4 – Contributions volontaires en nature⁴

Les contributions volontaires en nature valorisées au prix du marché local, sont constituées comme suit :

- Dons en nature par des organismes locaux et contributions des bénéficiaires : 1 033 181€

5.5 – Montant total des salaires bruts annuels des trois personnes les mieux rémunérées

Le montant total des salaires bruts annuels des trois personnes les mieux rémunérées s'élève à 136 312,92 euros.

Par ailleurs, les membres du Conseil de Surveillance ne sont pas rémunérés.

5.6 – Fiscalité

Inter Aide est une association humanitaire (organisme d'intérêt général). Inter Aide organise et contrôle à partir de la France les programmes qu'elle a initiés. Elle a une activité non lucrative au bénéfice des personnes en situation de grande précarité. A ce titre, l'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

En revanche, l'association est soumise à l'impôt sur les sociétés au titre de l'imposition sur les produits financiers.

5.7 – Compte de Résultat par Origine et Destination et Compte d'Emplois des Ressources

Inter Aide ne faisant pas appel public à la générosité, l'association est dispensée de ces tableaux.

5.8 – Avantages et ressources provenant de l'étranger pour 2025

Etat du contributeur	Total affecté sur 2025
Suisse	1 423 897,39
Belgique	50 000,00
Etats-Unis	498 687,89
Allemagne	266 102,48
Monaco	295 949,73
Italie	0,00
Royaume-Unis	584 294,52
Liechtenstein	440 789,50
Australie	37 318,00
Ethiopie	65 616,37
Madagascar	40 276,61
Haïti	386,77
Sierra Léone	9 894,69
Mozambique	13,46
Guinée	419,21
Malawi	1 536,80
	3 715 183,42

⁴ Il n'est pas tenu compte ici des contributions volontaires en nature des partenaires : 26 195 €